

COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2025
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du premier étage de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine RIVES.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Johanna EYERMANN, Christelle HERMAND, Louis MARI, Catherine RIVES,
(dans l'ordre Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD
alphabétique)

Absents : Jérôme HERVOUET-BARANGER, Stéphane MESSAOUD, Claude GIPPON

Procuration : Jérôme HERVOUET-BARANGER à Christelle HERMAND

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2024.

2. Modification de la DSP du commerce agricole

Le commerce agricole va rouvrir le 3 février 2025. C'est Jean GARCES de Lanet, qui sera le gérant de Mouthomet Services. Vous y trouverez de la quincaillerie, des matériaux pour les travaux du bâtiment, matériel électrique, mais également agricole et de l'alimentation pour les animaux. La convention de délégation de service public a été signée avec la commune le 14 janvier 2025.

CONSIDERANT la demande de Jean GARCES de diminuer le montant de la caution qui s'élève à 3000 € ;

Le conseil municipal, en ayant délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** le montant de la caution du commerce agricole à 1500 € ;
- **AUTORISE** le maire à signer un avenant à la Délégation de Service Public du commerce agricole ;

3. Modification de la DSP du café-restaurant communal

CONSIDERANT l'importance des travaux de maintenance des équipements de la cuisine et leur montant élevé ;

Le conseil municipal, en ayant délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** que le loyer du fonds de commerce sera d'un montant de 250 €/mois entre mai et octobre et gratuit entre novembre et avril en contrepartie de la réalisation par le délégataire des obligations suivantes :

- *Maintenance des équipements (cuisine professionnelle, chambre froide, tireuse à bière...) par une société spécialisée une fois par an au minimum. Les réparations de maintenance seront à la charge des gérants.*
 - *Dégraissage de la hotte et de ses conduits une fois par an au minimum par une société agréée*
 - *Vérification des extincteurs une fois par an*
 - *Vérification périodique des installations électriques une fois par an*
 - *Vérification des 2 pompes à chaleur au minimum tous les 2 ans*
 - *Prévention contre les nuisibles et traitement le cas échéant selon le « Guide de Bonnes Pratiques HACCP-restaurateur »*
 - *Ainsi que toutes autres obligations règlementaires qui seraient à la charge du délégataire*
- **PRECISE** que le montant du loyer du logement de fonction n'est pas modifié et reste à 450 €/mois et que le logement et le commerce ne peuvent se louer séparément
 - **VALIDE** la convention de Délégation de Service Public ainsi modifiée pour le café restaurant communal
 - **AUTORISE** le maire à signer tout document concernant la Délégation de Service Public du café restaurant communal ;

4. Questions et informations diverses

4.1. Travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal

- Sécurisation avec nacelle du crépi qui se détachait du bâtiment de l'ancienne école
- Réparation d'un regard d'assainissement dans la rue du lavoir
- Plantation de végétaux issus de la pépinière départementale dans les jardinières du trottoir de la rue de la poste et de la place de la mairie, ainsi que plus de 1700 bulbes dans le village
- Remplacement de l'armoire UV au château d'eau pour un montant de 2513.91 € HT
- Déplacement des armoires électriques de la rue de la poste en vue de la création d'un parking

LAVERIE

La laverie est opérationnelle. Elle est située sur le parking de Mouthoumet Services et à proximité de la station-service : lave-linge 9kg et 20kg et sèche-linge 20kg. Paiement en espèces ou en carte bancaire. En cas de difficulté d'approvisionnement en eau potable pour le village, la commune aura la possibilité de couper l'eau à la laverie, sans qu'il n'y ait de pénalités.

Pour rappel, au vu de la demande des habitants, de l'important investissement que représente la création d'une petite laverie et de la difficulté de gestion pour une commune (encaissement d'espèces, réparation des machines), la mairie avait sollicité Me Group France qui gère les laveries situées à proximité des centres commerciaux. Après étude, la société a installé à ses frais une laverie dans la cour du commerce agricole. La commune prendra en charge l'eau et l'électricité et Me Group France reversera une redevance de 15% des recettes de la laverie. Cela sera donc une opération neutre pour la commune.

COMMERCE AGRICOLE

- Installation d'armoire vitrée sur la porte du commerce pour l'affichage des horaires et d'un panneau pour les animations du territoire.

4.2. Travaux à venir et projets en cours

AIRE DE JEUX

Les élus valident à l'unanimité les devis de l'aire de jeux :

- Aménagement avec dépose des anciens jeux, fourniture et pose de 4 jeux, réapprovisionnement de gravillons, pose du mobilier et contrôle de conformité pour 37 846.45 € HT
- Graf sur le mur pour 1700 € HT
- Achat de mobilier urbain pour 4281.66 € HT
- Fourniture et pose d'un garde-corps avec portillon en fer et d'un panneau aire de jeux pour 4090 € HT
- Electricité de l'aire de jeux pour 827.50 € HT

Les élus valident également à l'unanimité les devis suivants :

CHEMIN DE BORDEGRANDE

Réalisation d'une dalle béton sur la partie pentue très dégradée située après la station d'épuration pour 6380 € HT

CAFE RESTAURANT COMMUNAL

Achat de 2 meubles hauts pour la cuisine du logement pour 267.58 € HT

CIMETIERE

- Réparation de la porte du cimetière : remise en état de la croix et reproduction de la volute de l'imposte du portail manquante pour 380 € HT
- Achat d'une fontaine pour le cimetière pour 742 € HT

BASCULE

Restauration de la porte de la bascule pour 244.13 € HT

PANNEAUX « Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes »

Pose des panneaux aux 2 entrées du village avec panneaux fournis par le PNR pour 929 € HT.

4.3. Subventions aux associations

Les élus discutent des subventions qui seront attribuées pour le budget 2025.

4.4. Opérations « prix coûtant » à la station-service

Les prochaines dates sont validées à l'unanimité :

- Lundi 3 au lundi 10 février 2025
- Lundi 10 au lundi 17 mars 2025
- Jeudi 10 au jeudi 17 avril 2025
- Lundi 12 au lundi 19 mai 2025

La séance est levée à 11h20. Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 février.

Pour extrait le 24 janvier 2025
En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

Catherine RIVES
Secrétaire



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'R' followed by a horizontal line.

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.